



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 novembre 2020 à 17 h 00

-----

AUJOURD'HUI six novembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

-----

*Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.*

*Mme Wendy LAFAYE était absente pendant le vote de la question n°4.*

-----  
**Rapport N° 35**  
**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UNE ASSOCIATION**  
**TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL**  
-----

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison d'une action spécifique, bénéficier d'une subvention.

Il est rappelé que la ligne budgétaire 2020 pour l'ensemble des subventions exceptionnelles allouées à des associations à caractère santé et social est de 10 800 euros.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle à la demande de subvention afférente, sollicitée par une association travaillant dans le domaine social, au titre de l'année 2020.

#### ATELIER LOGEMENT SOLIDAIRE

L'association dite Atelier Logement Solidaire a pour but de promouvoir et de développer des projets d'innovation sociale qui s'inscrivent dans les champs suivants :

- la lutte contre le mal-logement ;
- l'inclusion des publics vulnérables ;
- l'accès aux droits.

La crise sanitaire a été particulièrement difficile pour les personnes hébergées. La période de confinement a renforcé l'isolement des personnes le plus vulnérables. L'enfermement et l'ambiance anxigène ont pu réveiller des traumatismes passés. Les organisations familiales et le lien parent-enfant ont aussi été affectés durant ces deux mois à domicile.

Un programme national «Aide au projet Vacances» issu d'un partenariat entre l'ANCV et la Fédération des Acteurs de la Solidarité permet le financement de séjour vacances pour les personnes en situation de précarité avec la prise en charge de 80 % des frais d'hébergement, de transport et de repas sous forme de chèques vacances. L'association a saisi cette opportunité afin de permettre le départ de familles monoparentales durant une semaine au mois d'août.

L'association a donc accompagné des mères isolées avec leurs enfants à vivre une première expérience de vacances en famille dans le village vacances VVF d'Eygurande en Corrèze. Un salarié de l'association les a accompagné.

Les objectifs de l'action sont de renforcer les liens familiaux, de restaurer l'estime parentale, de favoriser la sociabilité et l'autonomie...

Le nombre approximatif de bénéficiaires est de 19 personnes soit 6 adultes et 13 enfants. Les bénéficiaires sont des mères isolées avec enfant de 3 à 9 ans hébergées sur le dispositif Alternatif'hôtel qui n'ont jamais pu vivre une expérience de vacances en famille.

Le budget prévisionnel de cette action est de 6 281 euros.

Subventions demandées par l'association pour cette action :

	Budget prévisionnel 2020
Ville de Clermont-Ferrand	1 000 €

L'Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence a mis à disposition son minibus pour le trajet du 15 août et une convention de partenariat a été élaborée avec VVF Villages afin de bénéficier de tarifs avantageux et de faciliter les modalités de réservation.

Au regard du coût du projet, l'association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2020 une subvention exceptionnelle de 2 000 euros (actions collectives 2020).

Il est proposé 500 euros pour cette action de l'Atelier Logement Solidaire, au titre de l'année 2020.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 NOV. 2020

Pour Le Maire, et par délégation,  
L'Adjointe à la Politique Sociale  
et à l'Inclusion des personnes âgées  
et en situation de handicap,



Nicaise JOSEPH.

